

Introduction

Meulan devint chef-lieu de comté dès l'an 725, sous l'administration d'un tout premier comte nommé par Charles Martel, par bénéfice militaire, qui plaçait ainsi l'un de ses meilleurs anstrusions à la tête de ce futur comté. Ce tout premier comte se nommait Witram.

De cette époque, il ne reste aucun vestige prouvant une toponymie de la cité, se trouvant d'ailleurs certainement plus à l'orient qu'elle ne l'est actuellement. Après les grandes invasions normandes des VIII^e et IX^e siècles, Meulan perdit sa magnificence et recommencera à revivre sous l'administration de la nouvelle lignée des comtes commencée avec Galéran 1^{er}, issu des vicomtes de Chartres.

La ville se rebâtit principalement dans l'île du Long Boël devenue depuis l'île du Fort. Là, les comtes remirent sur pied une cité digne de sa nouvelle position et reprirent quelques possessions sur la rive droite de la Seine menant au tout nouveau Vexin français créé en l'an 911 par Charles le Simple et Rollon.

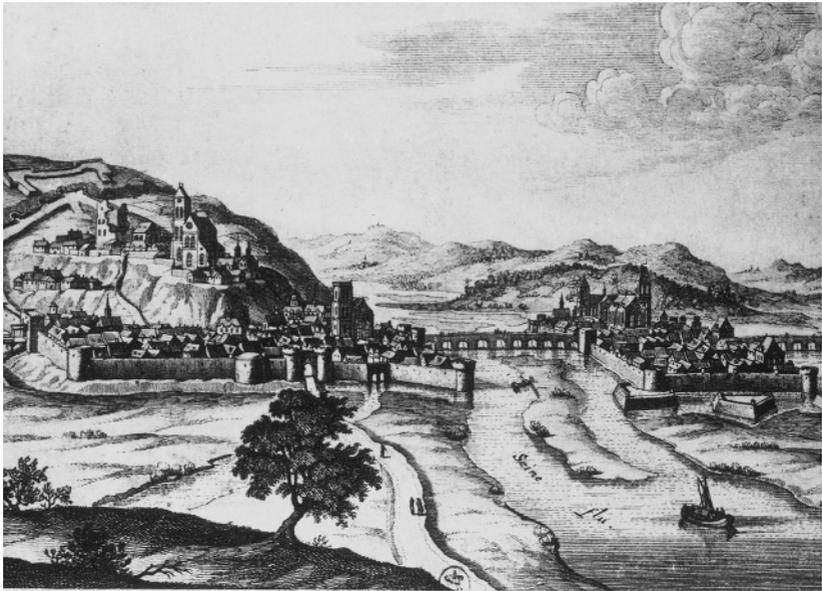
Galéran II, successeur de Galéran 1^{er}, construisit, pour relier ses terres, le petit pont qui, curieusement, s'appela ainsi pendant des siècles pour devenir le « Pont aux Perches » en 1971 lors de la restructuration des berges, construction particulièrement audacieuse pour l'époque et composée, à son origine, de treize arches à double

cintre. Il défie toujours le temps malgré les nombreux passages le traversant quotidiennement.

De nombreuses défenses s'élevèrent également sur l'île du Fort et sur la cité de Meulan pour pallier à la citadelle de bois construite sur le haut de la colline Saint-Nicolas par les premiers comtes. La ville, telle que nous la connaissons aujourd'hui, n'apparaissait pas encore dans sa totalité et aucun plan suffisamment complet ne nous permet de situer telle ou telle rue ou ruelle, sente ou chemin, nous pouvons seulement nous faire une idée imprécise de celle-ci, au moyen des représentations du XVII^e siècle, avec ses maisons resserrées entourées de murailles et de tours et quelques ponts mobiles pour clore la cité en cas d'invasions nouvelles.

Le plus ancien titre connu et pouvant prétendre à donner établissement d'une véritable communauté est la charte d'érection établie en 1188 sous Robert II marié à Mahaut de Cornouailles, sous le règne de Philippe Auguste que le comte appela en garantie de cette charte. Le monarque la ratifia et prit la commune de Meulan sous sa protection royale. De cette époque date l'un des premiers sceaux représentant d'un côté les douze têtes des pairs et échevins de la ville avec l'inscription *Sigillum communice comitis de Mellento* et sur l'avvers se présente en buste l'effigie du Mayeur de la commune tenant en main un bâton de commandement avec l'inscription *Sigille Majoris Mellenti*. Sur chaque face du sceau, ayant une légère épaisseur, se trouve une fleur de lys ainsi qu'au sommet du bâton du Mayeur. Ce qui prouve l'authenticité de l'appartenance de Meulan à la couronne royale. En 1204, Philippe Auguste avait rattaché le comté à l'appartenance royale, c'en était fini des comtes de Meulan, désormais Meulan dépendait du royaume de France.

En 1320, la ville se trouvant obérée, désireuse de se débarrasser de toutes ses charges et dettes, signa un traité, par lequel Philippe de France (devenu comte apanagiste de Meulan), prince de sang, en



71. - Meulan. - Vue générale (XVII^e siècle) d'après une gravure du temps

Vue générale de Meulan d'après Zeller et Merian, 1655-1660.

conservant tous les privilèges de la ville se trouvant énoncés dans le traité, consentit à l'extinction de la commune. Il réunit l'office de maire à celui de prévôt et la juridiction de la mairie à celle de la prévôté. Auparavant, le maire possédait juridiction de police et de Haute-Justice sur quelques fiefs appartenant à la cité. Dès ce moment, le prévôt royal fut la même personne que le maire et le sceau de la mairie fut le même que celui de la prévôté qui fut : « *sur un champ d'azur parsemé de fleurs de lys* » portant l'inscription *Sigillum præpositure Mellenti*.

En 1563-1564, l'office de prévôt royal fut, lui-même, supprimé et réuni à celui de lieutenant-général du Bailliage et la juridiction de prévôté réunie à celle du dit Bailliage, en sorte que la mairie, étant devenue elle-même partie intégrante de la prévôté, elle se trouva réunie d'office au Bailliage et l'office de prévôt-maire à celui de lieutenant-général du Bailliage.

En 1637, un nouveau corps de ville sera créé à Meulan, séparé du Bailliage à l'exception de la charge de maire réunie à perpétuité à celle de lieutenant-général, en sorte que ce dernier se disait et se qualifiait de « *maire perpétuel* » et seuls les échevins demeuraient électifs.

En 1783, Louis XVI réunit la commune de Meulan, ancien comté, à ses domaines. Puis vint la Révolution et les bouleversements que l'on connaît. De cette époque, datent les noms connus et une véritable structure des rues, ruelles, chemins vicinaux. C'est ce que ce petit opuscule réédité tend à dévoiler, en donnant, ici, pour chacune des plus anciennes rues de Meulan, sa signification et l'historique ayant mené à cette dénomination.

M.A.T.



Meulan, chef-lieu d'un vaste canton.
Carte de Samson d'Abbeville, 1651.